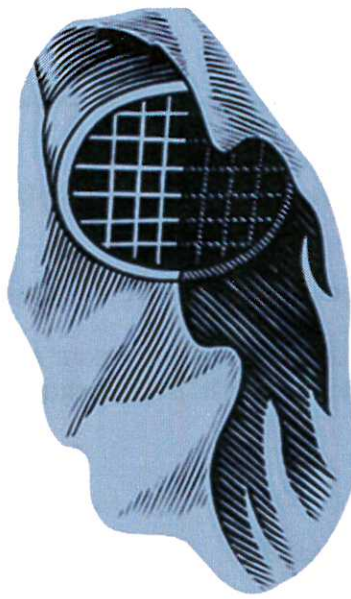




INSTALLATION D'UN PONCEAU



FORMULAIRE DE
DEMANDE D'INSPECTION

COORDONNÉES DU REQUÉRANT

Nom du requérant : _____
 Adresse postale : _____
 N° de téléphone (maison) : () _____
 N° de téléphone (cellulaire) : () _____
 N° de téléphone (travail) : () _____
 Adresse courriel : _____



Pour de plus amples renseignements :

Service des travaux publics
 8, chemin River
 Cantley (Québec) J8V 2Z9
 Téléphone : 819 827-3434, poste 6814
 Télécopieur : 819 827-4328
 Site Internet : www.cantley.ca

EMPLACEMENT DU PONCEAU / DE L'ALLÉE D'ACCÈS

Adresse municipale : _____
 N° de lot du terrain : _____
 N° de matricule au rôle d'évaluation : _____
 Date prévue de l'installation du ponceau : _____



LARGEUR DE LA CHAUSSÉE DE L'ALLÉE D'ACCÈS

- Résidentiel : [min 3,65 m (12') - max : 8 m (26')] : _____
 Non résidentiel Sens unique:[min 3,65 m (12') - max : 12 m (40')] : _____
 Double sens:[min 5,5 m (18') - max : 12 m (40')] : _____

Résumé règlement de zonage n° 269-05:

- L'allée d'accès doit être située à au moins 1 m de toute ligne de lot qui lui est parallèle sur la distance de la marge avant minimum du bâtiment. Au-delà de cette marge, elle doit être située à au moins 6 mètres.
- Il ne peut y avoir plus de 2 allées donnant sur une même rue, dans le cas d'une résidence bornée par plus d'une rue, une 3^e allée est autorisée. Elles doivent être distantes les unes des autres d'au moins 6 m.
- La distance devant séparer une allée d'accès de toute intersection de rues est d'au moins de 10 m.
- Une pente qui excède 10% ne doit pas débiter à moins de 1,5 mètre de la ligne avant du terrain.
- Lorsqu'une allée d'accès doit traverser un cours d'eau ou être dans une bande riveraine, la largeur maximale est portée à 5 mètre.

DÉCLARATION DU REQUÉRANT

Je, soussigné(e), déclare par la présente que les renseignements donnés ci-dessus sont complets et exacts et que les travaux d'installation du ponceau seront exécutés selon la réglementation applicable au verso de ce document.

Signature

Date

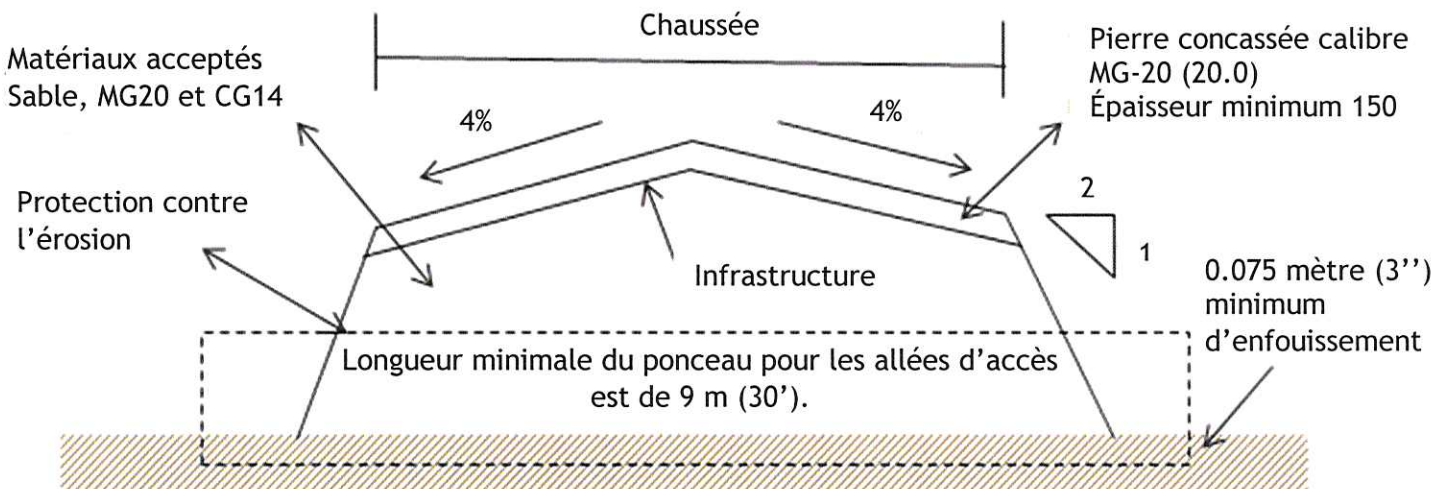
INSTALLATION DU PONCEAU

Référence au règlement n° 348-09 relatif à la mise en place des services publics

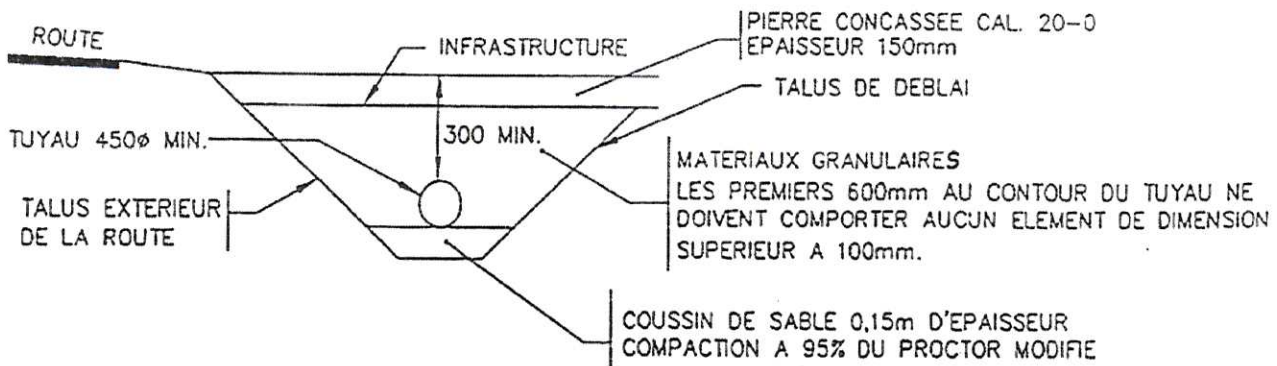
Matériaux: Le ponceau doit être en acier galvanisé ou en polyéthylène.

Dimensions: Le diamètre du ponceau doit être suffisant pour pouvoir véhiculer le débit d'eau à canaliser et être d'un minimum de 450 mm (18"). La longueur minimale recommandée du ponceau est de 9 m (30').

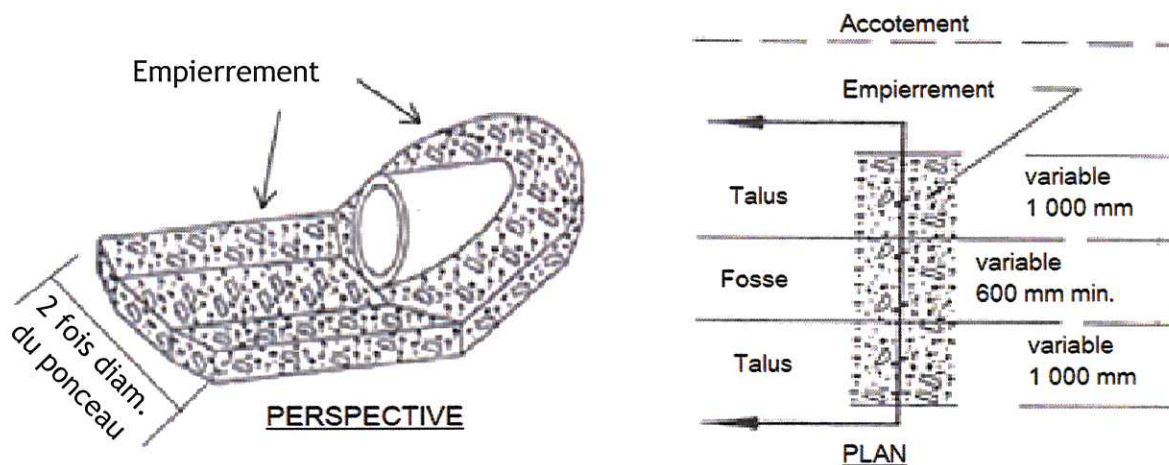
a) Profil type d'une entrée en milieu rural



b) Installation type d'un ponceau



c) Revêtement de protection pour l'entrée et la sortie du ponceau



d) Protection contre l'érosion :

L'entrée et la sortie du ponceau doivent être protégées contre l'érosion au moyen d'un géotextile et d'un empierrement de calibre 200-100 mm (8"-4") épaisseur 300 mm (12'') ou avec la mise en place de gazon en plaque déposé sur 75 mm (3'') de terre végétale.



Dès que les travaux d'installation du ponceau sont terminés, veuillez aviser le Service des travaux publics par téléphone au 819 827-3434, poste 6814, ou par courriel à ponceaux@cantley.ca.

Le service des travaux publics procédera alors à l'inspection.

